

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 4 JANVIER 2023**

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Administrateurs le :	21 décembre 2022
Approuvé en Conseil d'administration le :	4 janvier 2023

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JANVIER 2023

La séance est ouverte à 16h

Elle est présidée par Mme Chantal DURAND, 2^e adjointe au Maire – Vice-présidente du CCAS, en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
M. Olivier DOSNE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal ALLAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Stéphanie BRANCO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Tony RENUCCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Michel RIOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Marie-France BRUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Frédéric WEHRUNG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gilles BRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette PHILIPPOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	09
Nombre de membres excusés représentés	03
Nombre de membres absents non représentés	01

* *
*

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
- 3) Compte rendu des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF
- 4) Budget annexe des résidences autonomie – Approbation de la décision modificative n°1 exercice 2022
- 5) Questions diverses

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Catherine VIEILLEFOSSE est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, désigne à l'unanimité Madame Catherine VIEILLEFOSSE comme secrétaire de séance.	

* *
*

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JANVIER 2023

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°2 et demande s'il y a des questions.

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL 5 DECEMBRE 2022
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022.	

* *
*

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Chantal DURAND présente les différentes aides attribuées par la Commission permanente sur la période allant du 11 novembre au 31 décembre 2022. Elle souligne que sur 5 aides attribuées, 4 l'ont été à des personnes retraitées.

Mme Marie-France BRUGEL demande si l'aide au paiement de la taxe portuaire concerne le port de Joinville et M. Michel RIOUSSET demande si cette aide concerne une personne domiciliée dans un bateau amarré dans le port. Mme Chantal DURAND répond par l'affirmative.

3	COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, prend acte à l'unanimité des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF.	

* *
*

4. BUDGET ANNEXE DES RESIDENCE AUTONOMIE – APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°4 et demande s'il y a des questions. Elle explique que cette décision modificative doit permettre de financer des dépenses supplémentaires (factures de fluides de 2021 parvenues après la clôture de l'exercice 2021 et nettoyage des résidences autonomie dont la dépense n'avait pas été budgétée) et de tenir compte de recettes en baisse (recettes de loyers moindres car certains appartements sont vides et d'autres ont été attribués à des réfugiés ukrainiens).

Mme Catherine VIEILLEFOSSE remarque que les dépenses supplémentaires et non budgétées liées aux fluides vont se poursuivre en 2023 en raison de l'inflation. Mme Odile SEGURET répond que les prévisions sur lesquelles le budget 2023 a été construit tient compte de ces augmentations.

M. Michel RIOUSSET demande si le CCAS est indemnisé quand il accueille des réfugiés Ukrainiens et Mme Catherine VIEILLEFOSSE souhaite savoir combien de temps cet accueil est prévu. Mme Odile SEGURET répond que le CCAS ne reçoit aucune subvention de l'Etat, qui lui-même ne sait pas quand les réfugiés pourront rentrer dans leur pays.

Mme Benny PHILIPPOT souhaite savoir si le CCAS reçoit actuellement des demandes d'accueil en résidence autonomie. Mme Chantal DURAND répond qu'il y en a très peu et que les entrées sont stoppées dans l'attente du projet de nouvelle résidence.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JANVIER 2023

fluides vont se poursuivre en 2023 en raison de l'inflation. Mme Odile SEGURET répond que les prévisions sur lesquelles le budget 2023 a été construit tient compte de ces augmentations.

M. Michel RIOUSSET demande si le CCAS est indemnisé quand il accueille des réfugiés Ukrainiens et Mme Catherine VIEILLEFOSSE souhaite savoir combien de temps cet accueil est prévu. Mme Odile SEGURET répond que le CCAS ne reçoit aucune subvention de l'Etat, qui lui-même ne sait pas quand les réfugiés pourront rentrer dans leur pays.

Mme Benny PHILIPPOT souhaite savoir si le CCAS reçoit actuellement des demandes d'accueil en résidence autonomie. Mme Chantal DURAND répond qu'il y en a très peu et que les entrées sont stoppées dans l'attente du projet de nouvelle résidence.

4	BUDGET ANNEXE DES RESIDENCE AUTONOMIE – APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative N°1 du budget annexe des résidences autonomie – Exercice 2022.</p>	

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30



Le Secrétaire de Séance
Mme Catherine VIEILLEFOSSE

C. Vieillefosse



Le Président du CCAS
M. Olivier DOSNE

[Signature]